



Dans ce numéro...

- 2** L'épidémie du VIH parmi les UDVI, peut-elle "déclencher" une épidémie généralisée?
- 3** Nouvelle étude sur la réinsertion sociale
- 4** Chronique: Projet vidéo – Premiers soins en cas d'urgence liée aux drogues
- 5** Les pays candidats exhortés à investir dans le problème de la drogue
- 6** Stratégies grecque et néerlandaise en matière de drogues dans une perspective européenne
- 7** Nouveaux produits et services de l'OEDT
- 8** Comité scientifique: Nouveaux rapports sur l'évaluation des risques

La Convention européenne et les drogues

La Convention sur l'avenir de l'Europe a été créée à l'issue du Conseil européen de Laeken en février 2002 pour préparer l'élargissement de l'Union. Son but ultime est l'instauration d'un nouveau traité constitutionnel qui simplifie et améliore le fonctionnement d'une nouvelle Union élargie.

La Convention rassemble: un Président et deux Vice-présidents; des représentants des chefs d'État et de gouvernement et des parlements nationaux tant des États membres que des pays candidats. Le Parlement européen et la Commission européenne sont également représentés et participent, en qualité d'observateurs, le Comité économique et social, le Comité des régions, le médiateur européen et les partenaires sociaux. La société civile et le grand public ont également leur mot à dire via un site Web et peuvent assister aux débats. La Convention fonctionne avec une série de groupes de travail et de sessions plénières mensuelles.

En octobre 2002, un premier projet de traité constitutionnel a vu le jour, fondé sur les résultats de 10 groupes de travail. Ces groupes ont travaillé durant le deuxième semestre 2002 et examiné des questions telles que la répartition des compétences entre l'UE et les États membres, le renforcement de la légitimité démocratique de l'UE, la définition des tâches respectives des institutions. Le projet de traité comprend deux parties: la première énonce les principes, valeurs, objectifs et compétences essentiels de l'Union élargie; la deuxième détaille les politiques spécifiques et leur mise en œuvre.

Au printemps de cette année, les membres de la Convention ont analysé une série de projets d'articles fondés sur la structure du projet de traité. Les membres réagissent actuellement à ces propositions par le biais d'amendements écrits, discutés en session plénière. Bien que le phénomène des drogues ne figure pas dans ces articles, certains membres ont apporté des amendements tendant à favoriser l'insertion de la question des drogues dans le prochain traité.

Il y a eu notamment trois propositions à ce jour. Deux d'entre elles prônent l'insertion de la lutte contre la drogue à l'article 12, "Compétences partagées" entre l'Union et les États membres



La société civile et le grand public ont leur mot à dire via le site Web et peuvent assister aux débats.

Les drogues dans une UE élargie

Les craintes du public au sujet des drogues dans une UE élargie à 28 pays se focalisent souvent sur le rôle des pays d'Europe centrale et orientale dans le trafic de drogues. Toutefois, selon la dernière édition du bimestriel *Objectif drogues* (mars-avril), intitulée "L'élargissement de l'UE et les drogues: défis et perspectives", la nouveauté est que "les pays candidats sont devenus une cible évidente pour la consommation de drogue".

Et le briefing d'ajouter: "L'usage récréatif et l'expérimentation des drogues font de plus en plus partie de la culture des jeunes dans la plupart des pays candidats". "Au cours des 10 dernières années, l'usage expérimental des drogues dans la population générale a augmenté dans tous les pays d'Europe centrale et orientale. Cette tendance est particulièrement visible au sein de la population scolarisée, puisque le nombre d'élèves âgés de 15 à 16 ans ayant déjà expérimenté une drogue illicite au moins une fois au cours de leur vie a doublé entre 1995 et 1999".

"Les pays candidats sont devenus une cible évidente pour la consommation de drogue"

Selon Marcel Reimen, président du conseil d'administration de l'OEDT, il est impératif que l'UE continue à apporter son soutien aux pays candidats afin de leur permettre d'aligner leurs actions dans le domaine de la drogue sur celles de l'UE et de ses États membres actuels. Il ajoute qu'"il est essentiel qu'ils renforcent leur coordination comme leurs systèmes d'information et allouent les ressources adéquates là où cela se révèle nécessaire".

La situation de la drogue

L'épidémie du VIH parmi les UDVI peut-elle "déclencher" une épidémie généralisée?

Deux articles récemment publiés dans le *International Journal of Drug Policy* examinent, à l'aide d'outils de modélisation mathématique, les effets de l'usage de drogues par voie intraveineuse (UDVI) et le risque d'épidémie généralisée de VIH parmi la population hétérosexuelle.

Le premier article (1) prédit une épidémie de VIH généralisée en Europe de l'Est, atteignant une prévalence de 80 % au sein de la population. Toutefois, ce phénomène

Données sur la drogue et système judiciaire

Au cours des dernières années, l'OECD a recensé les sources d'informations provenant des institutions répressives au moyen d'un outil "Information map" – ceci dans un but d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des données liées aux drogues dans l'ensemble du système répressif et judiciaire. Treize États Membres de l'UE, via leur point focal national, ont contribué à ce travail en 2000–2001. L'objectif était d'obtenir une description de la nature et de la disponibilité des données relatives aux auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants et aux usagers de drogue arrêtés ou incarcérés dans l'UE.

Un rapport en trois volumes, concluant une analyse comparative du matériel soumis, est désormais disponible en ligne. Cette analyse a permis de mieux comprendre les systèmes d'information de routine, les méthodes de collecte et d'enregistrement des données, ainsi que leur disponibilité et accessibilité. Il a également mis en évidence les sources d'information primaires ainsi que les différents types de données disponibles à chaque étape du processus judiciaire. Similarités et différences entre pays montrent qu'une bonne comparabilité reste difficile à atteindre. Toutefois, une sérieuse connaissance du contexte ainsi que des méthodologies qui entourent les données produites est essentielle, notamment afin d'éviter de procéder à des comparaisons inappropriées et donc trompeuses. Il faut espérer que cette étude contribuera à renforcer cette connaissance.

Chloé Carpentier

http://www.emcdda.eu.int/situation/themes/crime_information_map.shtml

est lié, dans une faible mesure, à l'épidémie d'envergure qui s'est déclarée très tôt parmi les usagers de drogue par voie intraveineuse (UDVI).

Le deuxième article (2), se fonde sur des données asiatiques et prévoit "seulement" 3 % de prévalence du VIH après 20 ans au sein de la population infectée. Toutefois, ceci serait dans une large mesure imputable à la transmission du VIH par les UDVI et travailleurs du sexe.

Bien que ces modèles diffèrent largement en termes de prévalence, ils suggèrent que la contribution des UDVI à la transmission hétérosexuelle peut être très importante aussi longtemps que la prévalence reste très faible. L'occurrence d'une épidémie hétérosexuelle ultérieure, vaste et incontrôlée,

dépendra probablement de facteurs concernant la population sans lien direct avec les UDVI (moyenne de changement de partenaire, maladies transmises par voie sexuelle (MST), etc.) (3). Des enquêtes de comportements et la surveillance des MST permettent d'estimer ces facteurs tandis que des modélisations mathématiques permettent d'en mesurer l'impact sur l'épidémie du VIH.

Les implications sur la prévention du VIH sont évidentes: des mesures rentables et déjà existantes de prévention du VIH parmi les UDVI peuvent éviter un grand nombre d'infections parmi la population générale. En outre, le travail de prévention doit tenir compte du risque de transmission par voies sexuelles parmi la population en général.

Lucas Wiessing et Mirjam Kretzschmar



(1) Grassly, N.C., Lowndes, C., Rhodes, T., Judd, A., Renton, A. & Garnett, G.P. (2003), "Modelling emerging HIV epidemics: the role of injecting drug use and sexual transmission in the Russian federation", *International Journal of Drug Policy*, 14, pp 25–43.

(2) Saidel, T.J., Des Jarlais, D., Peerapatanapokin, W., Dorabjee, J., Singh, S. & Brown, T. (2003), "Potential impact of HIV among IDUs on heterosexual transmission in Asian settings: The Asian epidemic model", *International Journal of Drug Policy*, 14, pp 63–74.

(3) Wiessing, L. & Kretzschmar, M. (2003), "Can HIV epidemics among IDUs 'trigger' a generalised epidemic?", *International Journal of Drug Policy*, 14, pp 99–102.

Le VIH explose en Europe de l'Est

Un article récemment publié dans *The Lancet* décrit la croissance explosive du VIH parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse (UDVI) en Europe de l'Est (1). Le nombre de nouveaux cas de VIH diagnostiqué a augmenté considérablement, passant de 234 cas en 1994 à 99 499 en 2001. Environ 54 % de ces cas sont le fait d'UDVI. On pense que la plupart des cas rapportés avec un mode de transmission inconnu (39 %) sont également le fait d'UDVI, ceci en raison de la proportion d'hommes infectés (75 %).

L'augmentation du taux de VIH varie nettement d'une zone géographique à l'autre. Deux régions touchées très tôt par le VIH par transmission UDVI (l'Ukraine et la Biélorussie) affichent actuellement une tendance à la transmission de la population hétérosexuelle. En Ukraine, la prévalence du VIH au sein de l'ensemble de la population adulte dépasse actuellement le seuil de 1 %, ce qui suffit pour qualifier cette situation d'épidémie généralisée.

En revanche, l'Europe centrale ne connaît pas pour le moment de croissance explosive du VIH parmi les UDVI bien qu'en Pologne, la prévalence parmi les UDVI augmente. Il est intéressant de noter que les pays d'Europe centrale tendent à favoriser une politique de réduction des risques plutôt que des approches fondées sur l'abstinence en dépit du fait que ces pratiques s'étendent désormais à l'Europe de l'Est. Les auteurs concluent que l'Europe de l'Est sera bientôt confrontée à une épidémie majeure du SIDA.

Lucas Wiessing

(1) Hamers, F.F. & Downs A.M. (2003), "HIV in Central and Eastern Europe", *The Lancet*, 361, pp 1035–44. Voir aussi <http://news.bbc.co.uk/2/hi/health/2869689.stm>

Réponses

Nouvelle étude sur la réinsertion sociale

L'OEDT a publié en mars une étude en ligne sur la réinsertion sociale au sein de l'UE et en Norvège. Le rapport examine les approches de réinsertion dans 16 pays et présente une vue d'ensemble de la situation. L'accessibilité et la disponibilité des services d'intégration sociale dans chacun des pays y sont également évalués.

Malgré les différences considérables qui existent d'un pays à l'autre, il est possible de mettre en lumière un certain nombre de points communs. Par exemple, dans tous les pays, on a pu identifier trois grands domaines de tentative de réinsertion sociale: logement, emploi et éducation/formation. Il est curieux de constater que le concept de réinsertion sociale, pourtant largement appliqué dans ces domaines, n'a presque jamais été explicitement défini.

Il est possible d'identifier trois types d'offre de services. Le premier concerne la réinsertion sociale pour tous les groupes exclus, notamment: sans-abri, travailleurs du sexe, alcooliques et toxicomanes. Cette pratique prédomine en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume Uni. Le deuxième type concerne la réinsertion sociale des toxicomanes en général, y compris celle des usagers de drogues à problèmes. Cette pratique prédomine en Belgique, Allemagne, Irlande, Finlande, Suède et Norvège. Le troisième type concerne l'offre de services exclusivement destinée aux usagers de drogues à problèmes. C'est l'approche adoptée au Danemark, en Grèce, en Italie, en Autriche et au Portugal.

L'étude souligne la difficulté d'obtenir une vue d'ensemble quantitative fiable de l'accessibilité et de la disponibilité de la réinsertion sociale pour les usagers de drogues à problèmes au sein des États membres et en Norvège, ce qui permettrait d'établir une véritable comparaison entre les pays. Les raisons à ceci sont de deux ordres: les données sur les interventions de réinsertion sociale sont souvent masquées par les données de traitements globaux et les interventions ne sont pas exclusivement destinées aux usagers de drogues à problèmes.

Ulrik Solberg



Photo: Corel

Étude d'évaluation: les services de test de pilules permettent aux personnes travaillant dans le domaine de la prévention d'entrer en contact et de communiquer avec des usagers de drogues jusque là hors d'atteinte

- améliorent l'information des usagers de drogues et les conduisent à adopter un comportement plus responsable par rapport à leur santé;
- offrent un contexte dans lequel les mises en garde contre les substances dangereuses sont plus crédibles et mieux acceptées.

Gregor Burkhart

L'étude est disponible à l'adresse suivante: http://eddra.emcdda.eu.int:8008/eddra/plsql/showQuest?Prog_ID=2828
Elle ne constitue en aucun cas une recommandation formelle de la part de l'OEDT en faveur ou contre les tests de pilules *in situ*.

Assurance-qualité dans le traitement et la réinsertion sociale

L'OEDT publiera, en mai, une étude en ligne énonçant les mesures adoptées par les États membres de l'UE et la Norvège pour assurer la qualité des traitements et des services de réinsertion sociale. Les informations présentées se fondent sur les rapports nationaux Reitox 2002.

Un chapitre définissant l'assurance qualité introduit la publication. Suit un bref aperçu de la situation de l'assurance qualité dans chacun des États, examiné dans le cadre du plan d'action européen en matière de la drogue (2000–2004).

Étant donné l'extrême complexité de ce domaine et la diversité des mesures adoptées au sein des États membres, aucune opinion concluante n'a pu être tirée au niveau européen. Par ailleurs, les difficultés rencontrées pour élaborer une terminologie anglaise harmonisée reflétant les principaux termes nationaux, ont ajouté à la confusion. Toutefois, la publication illustre la diversité des mesures d'assurance qualité et la disparité de la couverture du problème.

Enfin, elle examine la question des initiatives européennes en matière d'assurance qualité dans les services de traitement et de réinsertion sociale. Elle met notamment en lumière les *Methadone guidelines* (lignes directrices concernant la méthadone) compilées par *Methwork* (<http://www.q4q.nl/methwork/home2.htm>) avec le concours financier de la Commission européenne.

Ulrik Solberg

Tests de pilules *in situ*

Une évaluation financée par la Commission européenne sur les tests de pilules pratiqués *in situ* à Amsterdam, Hanovre et Vienne a récemment été ajoutée à la base de données de l'EDDRA. L'étude portant sur 750 personnes a permis de tirer les conclusions suivantes.

Dans le domaine de la prévention primaire, l'étude conclut que les services de test de pilules:

- n'étendent vraisemblablement pas le cercle d'usagers de cette substance;
- dissuadent les utilisateurs potentiels d'ecstasy d'un premier usage de la drogue;
- démystifient les drogues synthétiques.

Dans le domaine de la prévention secondaire, l'étude conclut que les services de test de pilules:

- permettent aux personnes travaillant dans le domaine de la prévention d'entrer en contact et de communiquer avec des usagers de drogues jusque là hors d'atteinte;

À lire

Women and opiate addiction: a European perspective



Jusqu'à la fin des années '80, les problèmes de toxicomanie féminine étant considérés comme une simple extension de ceux de leurs congénères masculins, les profils épidémiologiques ou d'assistance à ce sujet ont été négligés. Une étude récente du réseau européen Irefrea (Femmes et dépendance aux opiacés: perspective européenne) tente de pallier l'indifférence affichée jusque là quant à la question du genre dans la recherche en matière de drogues. Cette étude s'inscrit dans une série de travaux en cours sur la toxicomanie féminine, financés par la Commission européenne.

L'ouvrage analyse la toxicomanie d'un point de vue féminin et met en évidence la situation complexe des femmes "à risque" ou en état de "détresse psychologique" provoquée par la consommation de drogues. Le premier chapitre présente une étude épidémiologique menée par Irefrea sur les conditions de vie des femmes toxicomanes en Europe. Cet ouvrage aborde également d'autres sujets, et notamment, le traitement et la thérapie, les traitements de substitution et la criminalité liée à la drogue.

Auteurs: Collectif

Publié par: Irefrea

Langue: anglais

Date: octobre 2002

ISBN: 84-931947-2-7

Prix: gratuit et téléchargeable du site Irefrea

E-mail: irefrea@irefrea.org

Commandes:

<http://www.irefrea.org>

L'OEDT est responsable de la sélection des ouvrages cités sous cette rubrique et du texte présenté. Toutefois, le contenu des ouvrages et les avis qu'ils expriment relèvent de la responsabilité des auteurs eux-mêmes.

Chronique

Projet video:

Premiers soins en cas d'urgence liée aux drogues

À Berlin, l'ONG allemande *Fixpunkt*, mène, depuis 1999, un programme tout à fait innovateur qui combine formation aux premiers soins et distribution de naloxone aux usagers d'opiacés. La formation des usagers d'opiacés à l'identification des risques, la reconnaissance des signes d'overdose et l'application correcte de mesures de premiers soins accroît leur compétence pour aider leurs congénères en cas d'overdose.

Le premier obstacle à surmonter était de motiver les usagers à suivre un cours de premiers soins. L'organisation y est parvenue en réalisant une vidéo éducative. Les usagers de drogues ont participé à la mise en scène de cette vidéo en qualité de figurants. Ils ont également été impliqués dans le processus de production de celle-ci.

Une étude récente a évalué le degré d'acceptation des téléspectateurs ainsi que l'amélioration des connaissances et le renforcement de la motivation que la vision de celle-ci entraîne. L'évaluation a porté sur 180 spectateurs (45 ex-usagers et 135 professionnels œuvrant dans le domaine de l'assistance aux usagers de drogues).

Les deux sous-groupes ont été invités à compléter un questionnaire standardisé, avant et après la séance vidéo. Chaque version du questionnaire visait à évaluer les connaissances en matière de premiers soins et notamment les mesures immédiates pour sauver une vie: réanimation cardiopulmonaire et usage correct de la position de récupération. La version du questionnaire destiné à être rempli après avoir vu la cassette incluait des échelles de classement pour évaluer la satisfaction des spectateurs en ce qui concerne la forme, le contenu et la clarté de la vidéo. Elle incluait également des évaluations sur l'utilité perçue de l'objectif didactique du film.

La vidéo a reçu un accueil très favorable aussi bien par les toxicomanes que par les professionnels. Quelque 85 à 100 % des spectateurs en ont évalué positivement tous ses aspects.

La vidéo a reçu un accueil très favorable aussi bien par les toxicomanes que par les professionnels. Quelque 85 à 100 % des spectateurs en ont évalué positivement tous ses aspects



Photo: Ingram Publishing

Les comparaisons de connaissances en matière de premiers soins, avant et après avoir vu la cassette, ont révélé le fort impact de cette dernière ($\text{Eta}^2 = 0,42$) sur les deux sous-groupes, en relation avec le gain d'expertise et les autres domaines à l'étude.

Après avoir visionné la cassette, 84 % du sous-groupe professionnel pensaient qu'elle pouvait renforcer la motivation des usagers de drogue face à la formation. Dans le sous-échantillon des usagers de drogue, la motivation pour suivre un cours de premiers soins a augmenté de 20 %.

L'évaluation de la vidéo et la preuve de son efficacité corroborent largement l'utilité de cette méthode pédagogique en tant qu'outil de soutien dans le cadre d'un programme de prévention et de réduction des risques d'overdoses chez les usagers de drogues.

Kerstin Dettmer et Anand Pant

E-mail: k.dettmer@fixpunkt.org ou pant@ipg-berlin.de • <http://www.fixpunkt.org>

Pour un résumé du projet en anglais voir: <http://www.fixpunkt.org/Infos-english-2003-03.pdf>

Élargissement

Les pays candidats exhortés à investir dans le problème de la drogue

Des députés des 13 pays candidats à l'adhésion de l'UE se sont rencontrés le 5 mars à Athènes sur initiative de l'OEDT et de la présidence grecque (1). L'objet de la réunion était de présenter aux décideurs de ces pays le plan d'action européen en matière de lutte contre la drogue, le travail et les méthodes développées au niveau de l'OEDT, ainsi que le rôle des points focaux nationaux pour contribuer au suivi de la mise en œuvre du plan.

Anna Kokkevi, actuelle présidente du groupe de travail "Drogue" du Conseil, a souhaité que les autorités des pays candidats consacrent des ressources suffisantes à la lutte contre la drogue, afin de contribuer à remplir l'engagement pris par l'UE et ses États membres.

Marcel Reimen, président de l'OEDT, a rappelé aux autorités de ces pays la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre sur pied des stratégies nationales et des mécanismes de coordination en matière de lutte contre la drogue et de créer des points focaux nationaux Reitox. Il a rappelé qu'en février 2002 les ministres des pays candidats avaient exprimé "leur volonté de poursuivre la consolidation du processus de renforcement institutionnel, réglementaire et administratif qui assurera le développement de ces instruments". Pour terminer, M. Reimen a annoncé la décision du Conseil d'administration de l'OEDT d'inviter les 10 pays accédants à la prochaine réunion de juillet en qualité d'observateurs. Il a ajouté que la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie seraient également invitées si les négociations officielles en vue de leur adhésion à l'OEDT étaient conclues entre-temps.

Alexis Goosdeel

(1) Cette rencontre s'est tenue en marge d'une conférence de haut niveau intitulée "Vers une politique efficace contre la drogue" organisé par la Présidence grecque avec la collaboration de l'OEDT et de la Commission européenne.

Partenaires

Commission des stupéfiants

La Commission des stupéfiants, organe central de décision des Nations Unies en matière de drogue, a tenu sa 46^{ème} session à Vienne du 8 au 17 avril. Les deux derniers jours de la réunion ont été consacrés à des discussions au niveau ministériel sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs du plan d'action décennal de lutte contre les drogues illicites, approuvé en 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les drogues, réunie en session extraordinaire (UNGASS).

Dans une déclaration formelle, les ministres et représentants de gouvernements ont exprimé leur "profonde préoccupation" envers les politiques et activités favorisant la légalisation de drogues illicites et de substances psychotropes "non conformes aux traités internationaux sur le contrôle des drogues et susceptibles de mettre en péril le régime de contrôle des drogues". Ils ont réitéré l'importance d'une mise en œuvre scrupuleuse des Conventions de l'ONU (1961, 1971, 1988) et les ont exhortés à "prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité du régime international de contrôle des drogues". Cette déclaration vient en réponse à la récente forte pression d'ONG et d'autres groupes en faveur de la révision des conventions des Nations Unies. Le 11 avril, le Parlement européen a rejeté un rapport (K.M. Buitenweg, NL) qui demandait une réévaluation des conventions des Nations Unies et de leur classement des drogues.

Dans un rapport soumis à la Commission des stupéfiants, Antonio Maria Costa, directeur exécutif du bureau des Nations Unies sur la drogue et le crime a déclaré: "Ces dernières années, les efforts afin de réduire l'abus des drogues illicites ont montrés certains signes de progrès". Il a encouragé d'avantage de progrès pour les "objectifs encore distants".

Drugs-Lex

La Belgique modifie la loi sur la détention de cannabis

Le 27 mars, le parlement belge a approuvé une loi qui dépénalise la détention de cannabis dans certaines circonstances. Cette loi fait partie d'un paquet législatif qui inclura un décret ministériel et une directive contraignante pour les procureurs en matière d'interprétation des aspects de la nouvelle loi concernant l'usage et la détention de cannabis.

Le paquet législatif en question insiste moins sur le contrôle de la consommation particulière de cannabis, pourvu que les usagers ne perturbent pas l'ordre public. En revanche, la vente de cette substance et l'usage de drogues dures restent interdits par la loi. Les sanctions pour la détention d'autres substances contrôlées, pour quelque

raison que ce soit, restent inchangées (trois à cinq mois d'emprisonnement).

Qualifié à tort par certains médias de "légalisation", dans la pratique, le changement signifie que chaque adulte en possession d'un à cinq grammes de marijuana ou de résine de cannabis à usage personnel, ne fera pas l'objet de poursuites pénales mais sera admonesté et sanctionné par une amende allant de 15 à 25 €. Une amende de 26 à 50 € sera imposée en cas de récidive dans le courant de l'année. Une troisième récidive intervenant dans l'année suivant la deuxième peut être sanctionnée par une peine d'emprisonnement allant de huit jours à deux mois. En cas de trouble de

l'ordre public, la sanction est de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 1000 à 100 000 €. En cas de consommation problématique, le procureur peut désigner un tuteur afin que le délinquant reçoive le suivi thérapeutique adéquat.

La nouvelle loi modifie la loi de 1921 sur les stupéfiants et son décret de 1930, pour y inclure les substances psychotropes et les précurseurs.

Au moment de la rédaction de cet article, le décret et la directive requis pour rendre le changement des contrôles sur le cannabis effectif n'avaient pas été publiés.

Danilo Ballotta et Brendan Hughes

En lumière

Tendances: nouvelles publications



L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a récemment publié dans sa revue *Tendances* les titres suivants:

- *Drogues et politiques publiques: évolution des perceptions et des opinions, 1999-2002* (N° 28, janvier 2003).

Cet article reprend les résultats d'une récente enquête de l'OFDT sur les représentations, les avis et les perceptions des substances psychotropes. L'enquête montre que 60 % de la population française sont bien informés sur les drogues (voir *Drugnet Europe* N° 40).

- *Les consommations de produits psychoactifs dans les milieux festifs de la culture rock* (N°27, décembre 2002).

Cet article présente les conclusions d'une étude de l'OFDT sur l'usage des drogues dans le cadre de la vie nocturne, en particulier dans les boîtes de nuits, les rave parties et les concerts de rock. Les personnes interrogées estiment également que le cannabis est moins dangereux que l'alcool et le tabac sur le plan de la dépendance. La consommation diffère selon le type de musique et de festival.

- *Intérêt, limites et méthodes de recherche sur Internet dans le domaine des drogues et des addictions* (N° 26, décembre 2002).

Cette édition s'attache à déterminer dans quelle mesure Internet a bouleversé le rapport à l'information scientifique et à la

Suite à la page 7

Reitox

Projet de jumelage République tchèque-Autriche

Un projet de jumelage Phare ⁽¹⁾ entre la République tchèque et l'Autriche visant à renforcer la politique tchèque en matière de drogues, s'est achevé en janvier 2003. Les partenaires tchèque et autrichien ont étroitement collaboré sur les objectifs clés du projet:

- amélioration des structures de coordination concernant la politique en matière de drogues;
- élaboration de programmes et de manuels pour l'assistance aux usagers de drogue;
- formation d'experts et de décideurs en matière de drogues;
- développement d'un système tchèque de surveillance de l'usage de drogues;
- création du point focal national tchèque.

Cette collaboration a abouti à la création d'un point focal national opérationnel en République tchèque. Il agit actuellement comme centre national de surveillance des drogues. Ce nouvel organisme, au sein du secrétariat de la commission nationale sur les drogues collectera toutes les données et informations disponibles sur la question des drogues et documentera, sur demandes de décideurs et de professionnels de la drogue, la politique de drogues tchèque via des réponses fondées sur des preuves. Par ailleurs, des bases de données centrales ont été créées en guise d'outils de surveillance des drogues ainsi qu'un site Web offrant au public un accès aisé aux données et informations liées aux drogues.

Sabine Haas et Victor Mravcik

Sabine Haas • E-mail: haas@oebig.at • <http://www.oebig.at>

Victor Mravcik • E-mail: mravcik.viktor@vlada.cz • <http://drogy-info.cz> • <http://www.vlada.cz>

(¹) Les projets de jumelage en matière de drogue sont financés par les programmes nationaux Phare et mis en œuvre dans les pays candidats bénéficiaires en coopération avec un ou plusieurs États membres.

Stratégies grecque et néerlandaise en matière de drogues dans une perspective européenne

Le séminaire intitulé "Stratégies grecque et néerlandaise dans une perspective européenne" a été organisé sous la présidence hellénique de l'UE, les 20 et 21 mars à Athènes. Sur initiative de l'ambassade des Pays-Bas en Grèce, les ministres de la santé des deux pays ont confié l'organisation de l'événement au point focal grec et au *Trimbos Instituut* (qui accueille le point focal néerlandais). Le but était l'échange d'expérience en matière de drogues entre les deux États membres.

L'ordre du jour a été largement consacré à la présentation de deux stratégies nationales en matière de drogues, et à leur évaluation, ainsi qu'à la contribution que les points focaux ont apportée à ces stratégies. D'autres sujets traités concernaient les nouvelles approches en termes de réduction de l'offre et de la demande et les efforts consentis pour trouver des terrains d'entente dans ces deux domaines. Le ministre grec de la santé et du bien-être, M. Costas Stefanis et l'ambassadeur des Pays-Bas en Grèce, M. Paul. R. Brouwer ont ouvert la conférence. Mme Melpomeni-Minerva Malliori, membre du Parlement européen, a présenté les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours du plan d'action antidrogue de l'Union européenne (2000-2004). M. Alexis Goosdeel, coordinateur du projet Élargissement à l'OECD, a présenté la situation dans les pays candidats de l'UE et le rôle de l'OECD pour fournir une assistance technique.

Le séminaire a atteint son objectif: rapprocher les professionnels grecs et néerlandais par l'échange d'expériences, d'idées, de problèmes et de préoccupations. Les deux parties sont convenues que le point focal grec et le *Trimbos Instituut* devraient poursuivre cette coopération bilatérale à l'avenir. Pour de plus amples informations sur le séminaire, veuillez consulter le site <http://www.ektepn.gr> (news).

Franz Trautmann et Manina Terzidou

Produits et services

Nouvelles publications

Panorama



L'OEDT a récemment publié un prospectus promotionnel intitulé *Panorama*.

Disponible en 12 langues (les 11 langues de l'UE et le norvégien), ce prospectus décrit la mission de l'agence, ses principaux objectifs, groupes cibles et produits. C'est un document de référence utile qui fournit en outre les coordonnées complètes des différents points focaux Reitox des États membres et de la Norvège. Il contient aussi les adresses des sites Web des points focaux des pays candidats.

La brochure (2 pages, A4) est disponible sur demande à l'OEDT (info@emcdda.eu.int) ou peut être téléchargée sur le site Web de l'OEDT (<http://www.emcdda.eu.int/infopoint/publications/flyer.shtml>).

À paraître

"Coordination: un élément essentiel des politiques nationales et européennes en matière de drogues", *Objectif drogues*, briefings politiques de l'OEDT, n° 9, mai-juin 2003.

Pour toute information complémentaire sur l'ensemble des publications de l'OEDT et pour savoir comment commander les titres disponibles, consulter le site Web de l'OEDT (<http://www.emcdda.eu.int/infopoint/publications.shtml>).

Services presse

Les relations de l'OEDT avec les principaux médias dans les pays candidats de l'UE seront facilitées en 2003 grâce à la collaboration récente entre l'agence et les 13 points focaux des pays candidats. Au mois de mars, les nouveaux points focaux ont aidé l'agence à compiler des listes de presse nationales complètes. Le résultat est une section complète réservée aux pays candidats dans la base de données de presse de l'OEDT.

Des journalistes du monde entier peuvent s'enregistrer sur le site de l'OEDT et s'inscrire pour recevoir des communiqués de presse, des lettres d'information, des rapports, etc. (<http://www.emcdda.eu.int/infopoint/register.cfm>). Une section comprenant les citations du Directeur de l'OEDT a récemment été ajoutée à la section *News and media services* du site web. Celle-ci offre aux journalistes des commentaires utiles sur la situation de la drogue.

(http://www.emcdda.eu.int/infopoint/news_media/quote_bank.shtml).

Tendances: nouvelles publications

Suite de la page 6

prévention des drogues au cours des dix dernières années. Ce document méthodologique et de recherche analyse les catégories et les caractéristiques des principaux sites consacrés à la problématique des drogues (OEDT, OICS, Groupe Pompidou, etc.), les méthodes de recherche sur Internet et l'évaluation des sites.

Tendances est une publication de quatre pages qui paraît six fois par an et vise à mettre à la disposition des décideurs, professionnels et chercheurs un suivi de tendances rétrospectif et prospectif, régulier et global en matière de consommation de substances psychoactives.

Les publications sont disponibles en français (<http://www.ofdt.fr/ofdt/tend.htm>) et en anglais (<http://www.drogues.gov.uk/uk/index.html>) (sous professional knowledge, specific themes).

Pour plus d'informations, veuillez contacter: Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), 105, rue Lafayette, F-75110 Paris, France. Tel. ++33 1 53 20 16 16. Fax ++33 1 53 20 16 00.

Ressources

Produits et événements sur le phénomène de la drogue



Briefing sur la méthadone

Une nouvelle version en ligne du guide *Methadone briefing* (Briefing sur la méthadone) a été publiée en mars. Ce guide offre une présentation globale de l'histoire, des recherches, des aspects pharmacologiques et juridiques de la prescription de la méthadone et se concentre sur des thèmes comme le traitement, le dosage et la désintoxication.

http://www.saferinjecting.org/publications/methadone_briefing/intro.html

Prévention des drogues et les familles

L'étude *Intervención familiar en la prevención de las drogodependencias* (Intervention de la famille dans la prévention de la toxicomanie) récemment publiée est le fruit de la recherche d'experts espagnols sur les facteurs de risque et les programmes de prévention au niveau de la famille.

http://www.mir.es/pnd/publica/pdf/intervencion_familiar.pdf

Éducation antidrogue

"Live life to the full" est le titre d'un nouveau dossier d'information élaboré par l'organisme de bienfaisance britannique *Hope UK*. Ce dossier comprend des modules axés sur l'approche de l'usage de drogues, la prise de conscience et les activités de prévention.

<http://www.hopeuk.org>

Les organisations désireuses de publier leurs lettres d'information, magazines, sites web, CD-ROM ou autres sources d'informations sont invitées à prendre contact avec nous via l'adresse suivante: Kathryn.Roberison@emcdda.eu.int

Drugnet Europe est une lettre d'information bimestrielle publiée par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Lisbonne. La lettre d'information est publiée six fois par an, en espagnol, allemand, anglais, français et portugais. Version originale: anglais. La reproduction est autorisée dans la mesure où la source est citée.

Si vous désirez vous inscrire gratuitement, veuillez spécifier vos exigences par courrier électronique: info@emcdda.eu.int

Rua da Cruz de Santa Apolónia 23-25, 1149-045 Lisbonne, Portugal
Tel. (351) 218 11 30 00 • Fax (351) 218 13 17 11
info@emcdda.eu.int • <http://www.emcdda.eu.int>

Calendrier 2003

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Réunions de l'OEDT

- 5-6 mai: 4^{ème} groupe de travail sur les rapports nationaux du Reitox, Lisbonne.
- 8 mai: Groupe de travail de l'OEDT sur l'analyse des données en matière de demande de traitement concernant le cannabis, Munich.
- 12 mai: 19^{ème} réunion du Comité Scientifique de l'OEDT, Lisbonne.
- 19-20 mai: Groupe de travail final sur les rapports nationaux du Reitox, Athènes.
- 21-23 mai: 27^{ème} réunion des points focaux du Reitox, Athènes.
- 22-23 mai: Réunion du groupe de travail de l'OEDT sur l'estimation de l'incidence et de la prévalence, Lisbonne.
- 6 juin: Réunion du bureau de l'OEDT, Lisbonne.
- 16-17 juin: 4^{ème} réunion des correspondants juridiques, Lisbonne.
- 23-24 juin: Réunion d'experts de l'OEDT sur l'indicateur de demande de traitement, Lisbonne.
- 25 juin: Réunion avec des organisations internationales concernant la demande de traitement, Lisbonne.

Réunions externes

- 12-13 juin: *Mainliners*, 7^{ème} conférence internationale sur l'hépatite C, Edinbourg.
- 26 juin: Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

Réunions de l'UE

- 13-14 mai: Groupe horizontal "Drogue", Bruxelles.
- 3 juin: Groupe horizontal "Drogue", Bruxelles.

Organes statutaires

Comité scientifique: Nouveaux rapports sur l'évaluation des risques

Le 4 avril, l'OEDT a soumis au Conseil de l'Union européenne et à la Commission quatre rapports sur l'évaluation des risques sur les nouvelles drogues synthétiques 2C-I; 2C-T-2; 2C-T-7 et TMA-2. Les rapports ont été élaborés lors d'une réunion qui s'est tenue à Lisbonne du 31 mars au 1^{er} avril sous les auspices du comité scientifique élargi de l'OEDT. Ces nouvelles substances ont été soumises à évaluation suite à la décision prise au sein du Groupe Horizontal "Drogue" du Conseil, le 12 décembre 2002, dans le cadre de l'action commune de juin 1997 sur les nouvelles drogues synthétiques (voir *Drugnet Europe* n°39).

Selon les rapports, ces quatre drogues sont, en raison de leurs spécificités structurelles, de puissants hallucinogènes et stimulants, similaires à des substances figurant déjà aux tableaux I et II de la Convention de 1971 des Nations Unies sur le contrôle des substances psychotropes. Ils font également remarquer que ces substances ne sont actuellement pas utilisées dans le domaine médical ou industriel.

Les rapports recommandent qu'en raison des risques potentiels graves qu'elles entraînent pour la santé, les quatre drogues soient classées parmi les substances contrôlées, malgré les réticences de certains experts qui estiment que l'évidence scientifique manque pour fonder cette décision. Les experts ont toutefois convenus que quelles que soient les mesures de contrôle choisies, elles devraient contribuer à collecter et à diffuser des informations précises sur les substances aux utilisateurs et professionnels pertinents à des fins préventives et de réduction des risques.

Alain Wallon et Roumen Sedefov

Suite de la page 1

(au même titre que la santé publique, et l'espace de liberté, de sécurité et de justice). La troisième propose que la lutte contre l'abus de drogues soit inscrite à l'article 15 sous la rubrique "Domaines d'action d'appui" (au titre duquel l'Union pourrait accomplir une action de coordination, complémentaire ou de soutien dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la culture et le sport). Un cadre unique réservé aux drogues dans la Constitution pourrait contribuer au progrès de l'action de l'UE face aux drogues.

Un projet de traité révisé sera présenté lors de la prochaine session plénière à la fin mai. La Convention européenne devrait être dissoute dans les prochaines semaines et présenter ses conclusions au Conseil européen. Ses conclusions serviront de base de travail pour la conférence intergouvernementale convoquée par le traité de Nice, qui aura lieu en 2004.

Cécile Martel

<http://european-convention.eu.int>